

**PROJET PROCÈS-VERBAL CSE ML PARIS – VENDREDI 19 MARS 2021**

**CSE EN VISIO – 9H30 – 12H30**

**Étaient Présents**

S.Barranco (RRH), R.Wintrebert (DGA), E.Delaugère (RAF), JP.Revel (Secrétaire CSE), R. de Almeida, P.Martel, S.Duarte, F.Villard, F.Tahiri, N.Gouarir, K.NDao, S.Papp, M.Maman  
Hayate Bazzah (Cabinet Diagoris)

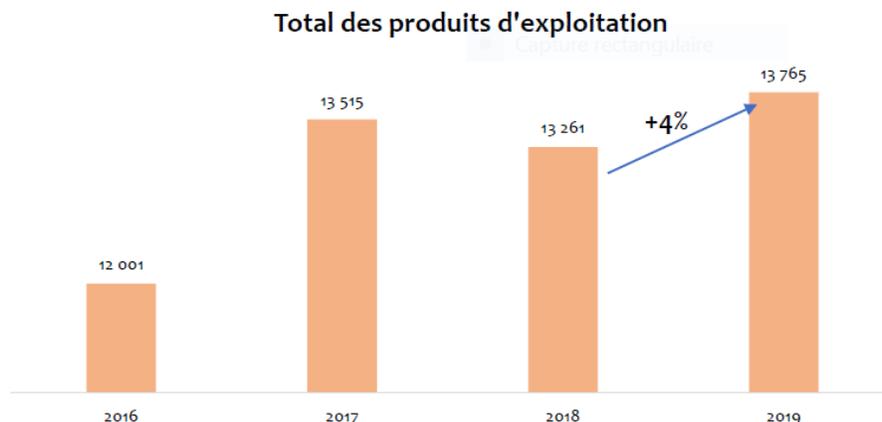
**1) Restitution Expertise comptable et financière**

Après un Rappel du cadre légal de l'expertise, le plan du rapport d'expertise est présenté par H.Bazzah du cabinet Diagoris. Le Rapport d'expertise est partagé durant l'exposé en visio.

Cette dernière rappelle qu'il y a deux manières de présenter les comptes : D'un point de vue comptable et d'un point de vue analytique. Pour ce dernier, c'est la manière dont sont arbitrées les affectations budgétaires entre les Trois types d'actions : Socle – GJ et Projets spécifiques qui est important à analyser. Les changements d'organisation de travail et d'organigramme ne facilite pas la stabilité qui serait nécessaire que ce soit pour assurer les missions et les suivre au plan analytique. C'est ce que nous verrons dans cet exposé.

**PRÉSENTATION ANALYTIQUE**

Page 7 - **L'Activité MLP : Les produits d'exploitation sont en hausse en 2019**



Le total des produits d'exploitation est en hausse sur 2019 de 0,5 M€, soit une progression de 4 %.

en €	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 19/18	Var 19/18
Subventions de base (socle) Hors GJ	9 014	9 032	9 247	9 051	9 351	300	3%
Subventions GJ	0	576	1 651	2 126	2 213	87	4%
Subventions spécifiques (fléchés)	2 490	2 393	2 575	2 084	2 201	117	6%
<b>Total Subventions d'exploitation</b>	<b>11 504</b>	<b>12 001</b>	<b>13 515</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>504</b>	<b>4%</b>

Source: Comptes comptables

GJ, Socle et AAP : Hausse de près de 500Keuros. En 2018 : Il y avait eu une baisse suite au malus imposé par l'État.

En 2019 : Le Niveau de produits d'exploitation n'avait jamais été aussi élevé.

À noter : À compter de 2019, il y a une nouvelle CPO... Désormais c'est une enveloppe globale que l'on peut répartir entre les différents dispositifs. L'Année 2019 est transitoire à ce titre.

### Page 10 - Détail des subventions

	en €	2016	2017	2018	2019	Ecart 19/18	Var1918
741100	<b>Sub.Fonctionnement Etat</b>	3 214	3 422	3 003	3 152	149	5%
741200	Sub.Fonct. Dépt De Paris	3 270	3 270	3 270	3 270	0	0%
743391	Subvent°Etat Garantie Jeunes	576	1 651	2 126	2 213	87	4%
741300	<b>Suvention fonct. Conseil Régional</b>	1 705	1 620	1 801	1 942	141	8%
742400	Subv.Pôle Emploi PPAE	843	935	977	988	11	1%
742300	Subv. Conseil Régional POP/POPI	348	276	0		0	NA
743210	Sub.Dpt Paris.Dases Ani.Territorial	250	250	250	236	-14	-5%
743411	Subv FSE Dynamique d'insert°Prof	0	244	244	258	14	6%
743413	Subv FSE ASE	0	244	244	167	-77	-31%
741900	Valorisation chèques mobilités	236	144	0		0	NA

État et CRIF en Hausse pour près de 290 Keuros

PRIJ 200 Keuros et FSE 170 Keuros.

34% État - 35 % Département - 21 % CRIF - 10% PPAE

### Pages 14 et suivantes- Résultats et performances

En K€	Budget 2019	Réel 2019	Ecart R/B	Var R/B
<b>Subventions</b>	13 906	14 290	384	3%
Masse salariale	6 391	6 455	64	1%
Charges sociales	4 318	4 008	-310	-7%
Intérim	0	133	133	-
<b>Total frais de personnel</b>	10 709	10 596	-113	-1%
Loyers et charges	1 380	1 428	47	3%
Fonctionnement	874	857	-17	-2%
Activité	525	290	-235	-45%
Dotations aux amortissements	265	242	-23	-9%
Charges financières et pénalités	2	47	45	2244%
Réajustement provisions retraite		180	180	
Litiges Prudhommes		55	55	
Provision pour dépréciation actifs		102	102	
Charges excep. liées aux exercices antérieurs	50	144	94	188%
Economies à réaliser	-150	0	150	-100%
<b>Résultat de la Mission Locale</b>	250	350	100	40%
<b>En % des subventions</b>	1,8%	2,4%		

Les Outils utilisés : Sage et file maker. Le Reporting est plus rigoureux depuis le 2eme semestre 2020. Point nouveau : Il y a une nouvelle répartition des frais de fonctionnement sur la Masse Salariale. On affecte de la Masse Salariale aux dispositifs. Il n'y a cependant pas d'interface entre la comptabilité et la paie. Il serait intéressant d'avoir les remarques de la Cour des Comptes (points positifs et points négatifs). Le financement est donc délégué à la Direction qui doit gérer ces subventions sur plusieurs années. C'est l'intérêt d'un reporting fin et fiable. Le reporting devient donc un enjeu majeur.

Comparaison entre Budget 2019 et le réalisé 2019 : Nous constatons pas mal de décalage.

Il s'agit donc d'une Présentation propre à la ML Paris.

Excédents de 350 Keuros soit 100Ke de plus que ce qui était prévu. (Excédents Affectés aux fonds propres)

Cela s'explique par les subventions en hausse et des provisions (charges non décaissés) qui viennent peser sur les comptes.

Dépréciation d'actif : Risque pour 102 Keuros de ne pas les percevoir.

Les 350Keuros d'excédents, c'est mieux que 2018 et mieux que Budget prévu.

Détail du tableau analytique

Frais de personnel : 10 595 Keuros, c'est inférieur à ce qui avait été budgété.

### Page 18 - Quelle répartition analytique ?

en K€	Réel 2018	Budget 2019	Réel 2019	Var R19/R18	Var R19/B19
Frais de personnel SOCLE	7 025	7 314	6 693	-5%	-8%
Frais de Personnel PROJET	1 711	1 673	2 036	19%	22%
Frais de personnel Garantie Jeune	1 511	1 722	1 867	24%	8%
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>10 248</b>	<b>10 709</b>	<b>10 595</b>	<b>3%</b>	<b>-1%</b>

L'écart entre budget et réalisé s'explique par une réaffectation analytique...

La DG explique cela notamment par un transfert de 3 salariés travaillant sur le portail qui sont affectés à la GJ et au projet (au lieu du socle) ...

Il n'y donc pas de comparaison possible entre 2018 et 2019 puisque Deux règles d'affectation ont été appliquées. En 2019, on met en place l'outil de gestion et de pilotage de la MLP.

### Page 19 - Coût immobiliers et fonctionnement

Frais généraux en hausse de 8%

En k€	2017	2018	2019	Ecart 19/18	Var 19/18
Loyers	971	953	980	27	3%
Charges locatives	108	88	64	-24	-27%
Energie (Electricité,gaz) eau	60	71	76	5	7%
Entretien/ Nettoyage	150	145	156	11	8%
Maintenance / Travaux	26	31	76	45	145%
Taxes locatives	79	31	75	44	142%
<b>Coûts immobiliers</b>	<b>1 394</b>	<b>1 319</b>	<b>1 427</b>	<b>108</b>	<b>8%</b>
Informatique, repro, com électronique	413	432	519	87	20%
Déplacements, RP et communication	52	63	46	-17	-27%
Autres charges externes	99	114	133	19	17%
Honoraires et Etudes	201	180	158	-22	-12%
Frais bancaires courants Paris	7	3	0	-3	-100%
<b>Fonctionnement</b>	<b>772</b>	<b>792</b>	<b>857</b>	<b>65</b>	<b>8%</b>
<b>Total coûts immobiliers &amp; fonctionnement</b>	<b>2 165</b>	<b>2 111</b>	<b>2 284</b>	<b>173</b>	<b>8%</b>

Il y a eu Rattrapage de taxes locatives en 2019 car elles étaient mal provisionnées en 2018 (manque de suivi et de gestion qu'il faut corriger). Le mauvais provisionnement de 2018 affecte les comptes 2019.

Il y a une Hausse des frais informatiques et un retard du renouvellement du parc. La DG reconnaît ce retard.

Amortissement de 3 ans pour les postes informatiques - Amortissement de 5 ans pour le portail

Le parc informatique nécessite un suivi rigoureux (car cela impacte les conditions de travail des salariés)

## Page 20 - Activité par activité

SOCLE en K€	Budget 2019	Réel 2019	Ecart R19/B19	Var R19/B19
<b>Subventions</b>	<b>9 387</b>	<b>9 561</b>	<b>173</b>	<b>2%</b>
Masse salariale	4 271	4 080	-191	-4%
Charges sociales	3 043	2 517	-526	-17%
Intérim	0	95	95	-
<b>Total frais de personnel</b>	<b>7 314</b>	<b>6 693</b>	<b>-621</b>	<b>-8%</b>
Loyers et charges	1 239	1 428	189	15%
Fonctionnement	653	857	205	31%
Activité		1	1	-
Dotations aux amortissements	260	153	-107	-41%
Transfert charges fonctionnement/loyers vers Projet&GJ	0	-842	-842	-
Charges financières et pénalités	2	47	45	2244%
Réajustement provisions retraite	0	180	180	-
Litiges Prudhommes	0	55	55	-
Provision pour dépréciation actifs	0	102	102	-
Charges exceptionnelles liées aux exercices antérieurs	50	144	94	188%
Reconstitution fonds propres	250	350	100	40%
<b>Total charges</b>	<b>9 768</b>	<b>9 168</b>	<b>-599</b>	<b>-6%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-380</b>	<b>392</b>	<b>772</b>	<b>-203%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>-4%</b>	<b>4%</b>	<b>0</b>	<b>-201%</b>

On considère les activités une par une

Des transferts de charge sont constatés... À compter de 2019 on proratisé les activités par rapport à la Masse salariale. On a transféré les charges de fonctionnement et de loyer supportés par le socle sur la GJ et les projets

On décide de réaffecter du personnel sur d'autres activités et l'on répartit les frais de fonctionnement en fonction de la masse salariale, il va y avoir un allègement pour le socle.

Cela conduit à un écart incompréhensible.

On change de règle : d'un socle déficitaire on passe à un socle excédentaire.

La MLP a donc une liberté d'affectation (c'est inscrit aussi dans la CPO).

Il est regrettable de ne pas pouvoir comparer les lignes comptables avec les années précédentes et entre le réel et le budget.

Cela pose la question de la règle. Cela devrait correspondre à la réalité...Il y a un risque d'arbitraire.

Cela pose la question suivante : comment on comptabilise les postes en fonction des activités ?

Les Écarts sont explicables, mais cela pose la question des arbitrages et de la règle.

**Exemple : sur les projets. Page 21**

PROJETS en K€	Budget 2019	Réel 2019	Ecart R19/B19	Var R19/B19
<b>Subventions</b>	<b>2 417</b>	<b>2 407</b>	<b>-10</b>	<b>0%</b>
Masse salariale	1 042	1 228	186	18%
Charges sociales	631	771	140	22%
Intérim	0	37	37	
<b>Total frais de personnel</b>	<b>1 673</b>	<b>2 036</b>	<b>362</b>	<b>22%</b>
Loyers et charges	66	0	-66	-100%
Fonctionnement	158	0	-158	-100%
Activité	395	211	-184	-46%
Dotations aux amortissements		46	46	
Transfert charges fonctionnement/loyers vers Projet	0	439	439	
<b>Total des charges</b>	<b>2 292</b>	<b>2 733</b>	<b>441</b>	<b>19%</b>
<b>Résultat</b>	<b>125</b>	<b>-326</b>	<b>-451</b>	<b>-361%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>5,17%</b>	<b>-13,54%</b>		

Les résultats 2019 : le réalisé est déficitaire comparativement au budget !  
Les projets sont donc déficitaires et fortement. Est-ce que cela correspond à la réalité.

**Sur la GJ : page 22.**

GJ en K€	Budget 2019	Réel 2019	Ecart R19/B19	Var R19/B19
<b>Subventions</b>	<b>2 102</b>	<b>2 323</b>	<b>222</b>	<b>11%</b>
Masse salariale	1 078	1 147	69	6%
Charges sociales	644	720	76	12%
Intérim	0	0	0	-
<b>Total frais de personnel</b>	<b>1 722</b>	<b>1 867</b>	<b>145</b>	<b>8%</b>
Loyers et charges	76	0	-76	-100%
Fonctionnement	64	0	-64	-100%
Activité	130	78	-52	-40%
Dotations aux amortissements	5	43	38	751%
Transfert charges fonctionnement/loyers vers GJ	0	403	403	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 997</b>	<b>2 390</b>	<b>393</b>	<b>20%</b>
<b>Résultat</b>	<b>105</b>	<b>-66</b>	<b>-171</b>	<b>-163%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>5,00%</b>	<b>-2,86%</b>		

Le Budget GJ est en équilibre mais au réalisé on réaffecte et on corrige...La GJ devient légèrement déficitaire. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que cela signifie que l'on n'est pas performant ? Il faut pouvoir interpréter les résultats et savoir ce qu'ils signifient. La Direction affirmant que le suivi de la GJ se réalise au poste près.

**PRÉSENTATION COMPTABLE**

La présentation est donc différente

en k€	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 19/18	Var 19/18
Produits d'exploitation	11 669	12 071	13 850	13 889	14 374	484	3%
Charges d'exploitation	11 429	11 936	12 895	13 371	14 189	818	6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>240</b>	<b>135</b>	<b>955</b>	<b>518</b>	<b>184</b>	<b>-334</b>	<b>-64%</b>

En analytique on a 350Keuros d'excédents mais de manière comptable c'est différent.

Le résultat d'exploitation (à surveiller de manière précise) il traduit la performance : est-ce qu'on a réalisé notre mission.

La réponse est Oui, mais en 2019, il y a une baisse du résultat d'exploitation entre 2018 et 2019 (de + 518 Keuros à +184 Keuros)

**Page 25 : Un Excédent net de 350 Keuros**

en k€	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 19/18	Var 19/18
Production vendue : Services	0	0	122	237	271	35	15%
Production immobilisée				256	150	-106	-41%
Subventions d'exploitation	11 505	12 001	13 516	13 261	13 765	504	4%
Autres produits d'exploitation	1	2	145	3	20	17	562%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	164	68	68	132	167	34	26%
Produits financiers	0	5	0	2	0	-2	-100%
Produits exceptionnels	128	4 265	27	82	23	-59	-72%
Ressources non utilisées des exercices antérieurs	227	320	426	667	557	-110	-16%
<b>Total produits</b>	<b>12 024</b>	<b>16 660</b>	<b>14 304</b>	<b>14 639</b>	<b>14 953</b>	<b>314</b>	<b>2%</b>
Charges de personnel interne	7 896	8 224	9 253	9 879	9 754	-125	-1%
Autres achats et charges externes	2 284	2 483	2 543	2 516	2 742	225	9%
Impôts, taxes et versements assimilés	726	742	685	679	908	229	34%
Dotation aux amortissements et provisions	296	268	249	295	579	283	96%
Autres charges	227	220	164	2	207	205	-
Charges financières	110	54	0	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	147	4 909	250	656	49	-607	-93%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	315	408	760	557	366	-191	-34%
<b>Total charges</b>	<b>12 002</b>	<b>17 307</b>	<b>13 906</b>	<b>14 584</b>	<b>14 603</b>	<b>19</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent ou Perte</b>	<b>22</b>	<b>-647</b>	<b>398</b>	<b>55</b>	<b>350</b>	<b>295</b>	<b>538%</b>

Pourquoi cette différence ?

Les Charges exceptionnelles : diminuent fortement (heureusement)

Rappel en 2016, elles représentent près de 5 millions d'euros !

La ligne production immobilisée dans les produits :

C'est un choix de la DG. C'est le coût du portail qui est immobilisé ; le coût est neutralisé

Pour ensuite le faire passer en amortissement sur plusieurs années pour ne pas alourdir les comptes de la MLP (il y a de la masse salariale et des prestataires dans ce coût)

L'amortissement du portail commence en Octobre 2019, chaque année ce sera 130Keuros.

Il y a Progression des charges d'exploitation passent de 13 074 Keuros à 13 404 Keuros.

À 97%, donc cela laisse 3% d'excédent.

Les frais de personnel diminuent (124 Keuros), cela permet d'alléger le poids des charges d'exploitation.

En 2019, fin du CITS (équivalent du CICE pour le secteur associatif) – Cela entraîne une Baisse des cotisations sociales (supérieures à ce qu'elle étaient lors du CITS)

Il faut noter qu'auparavant il y avait obligation de consultation du CSE sur le CITS et son utilisation  
Désormais cette baisse des cotisations n'est plus soumise à consultation du CSE.

### Les frais généraux augmentent de 9%

Cela représente 20% des charges d'exploitation.

Ce qui devrait être exceptionnel est rentré dans les coûts d'exploitation, or le report de la signature CPO n'est pas de l'exploitation. (page 29).

### Charges locatives : page 31

Peu d'évolution. Cela représente 9%. Mais si l'on valorise les locaux mis à disposition (470 Ke) que l'on ne paie pas...On doit le faire Hors bilan comme pour le bénévolat.

Le hors bilan, permet de voir les charges qui pèserait sur la ML Paris si elle devait payer ces loyers et les salaires des bénévoles.

### Détail loyers par site – Page 32

Fournisseurs	Description	2019
AEI Gestion (loyers MIL et PAV)	Loyers	274 384 €
SIGE immo (loyers Centre)	Loyers	228 342 €
Abeille d'or (loyers QDL)	Loyers	204 434 €
ADAR (loyers QDL)	Loyers	185 791 €
ATES	Prestations de ménage	163 664 €
CDC Habitat (loyers EST et Patio)	Loyers	129 591 €
RIVP (loyers Soleil)	Loyers	98 243 €
SIMILO	Connexion informatique à l'outil Imilo	75 100 €
Rezo social	Prestataire informatique	68 576 €
EDF	Electricité	59 778 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 487 903 €</b>

Sites	Bailleur	2017			2018			2019		
		Loyer	Charges	Total	Loyer	Charges	Total	Loyer	Charges	Total
Milord PAV	AEI GESTION	257	8	265	261	8	269	266	8	274
Est / Patio	EFIDIS / CDC Habitat	119	4	123	120	2	122	126	4	130
Centre/Boulets	SIGE IMO	183	13	196	186	13	199	190	16	206
Soleil	RIVP	89	2	92	91	3	94	95	3	98
Avenir	Mairie de Paris/Direction des Finances publiques	54	7	61	36	6	42	32	15	47
Quai de Loire	3ème étage ADAR et 4ème étage ABEILLE D'OR	267	69	336	329	66	396	335	38	373
Divers loyers salles					1	0				
	<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>103</b>	<b>1 073</b>	<b>1 023</b>	<b>99</b>	<b>1 121</b>	<b>1 044</b>	<b>84</b>	<b>1 127</b>

**Frais de sous traitance – page 33**

Enjeu pour l'atteinte de l'équilibre pour les projets.

Il est fait appel à des sous-traitants pour des actions non assurées par la MLP.

C'est un enjeu car les projets sont annoncés comme déficitaires...

La MLParis doit se poser la question : Faut-il refuser de répondre à certains AAP ?

**Maintenance informatique – Page 34**

Hausse prévisible.

**Forte hausse des dotations aux provisions – Page 36**

Intitulé	2018	2019
Amortissements sur immobilisations	222 830	241 610
Dépréciation actif circulant	72 600	101 596
Dépréciation subv Fondation France		20 000
Dépréciation subv DIP – poste Demeyer		21 639
Dépréciation créances Formation Sces Civiques		2 950
Dépréciation créances FSE	30 000	57 007
Dépréciation Subv Chantier Ecole 2016	42 600	
<b>Provisions</b>		<b>235 486</b>
Provision Retraite		180 486
Prud'hommes Salariée		30 000
Litige commercial		25 000

Risques non décaissés : notamment créances irrécouvrables.

Nouvel élément : provision retraite pour 180 Keuros

Cela va peser sur les comptes.

**Page 37 : Résultat net positif en croissance favorable**

Le résultat d'exploitation est moins bon. Il y a 205 Keuros non recouvrables

Le nettoyage se poursuit après des erreurs de gestion...

Chaque année il y a des charges exceptionnelles

C'était le cas déjà en 2018 , en 2016 avec la vente du site Borrego etc...

On nettoie les comptes car dans les comptes des années précédentes et ce, depuis 2016, il y a des créances irrécouvrables etc...(page 38) En plus de cela il y a des provisions pour litiges...page 39 Selon la Direction pour 2020, il n'y aura plus ce genre de risques.

### Le patrimoine de la MLP – page 41 et Page 42

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 18/19	Var 18/19
Immobilisations nettes	5 251	1 396	1 302	1 610	1 964	354	22%
Débiteurs divers	1 563	1 676	2 751	2 825	2 469	-356	-13%
Trésorerie	1 084	639	1 206	274	2 102	1 828	667%
<b>Actif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 536</b>	<b>1 827</b>	<b>39%</b>

Il y a une trésorerie de 2,1 Meuros.

L'Investissement du portail internet : amorti sur 5 ans (130 Ke par an).

Il y 75 Keuros pour Imilo par an

### Reconstitution des fonds propres – page 44

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart 18/19	Var 18/19
Fonds associatifs	1 427	510	765	961	1 501	540	56%
Fonds dédiés	338	426	760	557	366	-191	-34%
<b>Fonds propres</b>	<b>1 765</b>	<b>937</b>	<b>1 525</b>	<b>1 518</b>	<b>1 867</b>	<b>349</b>	<b>23%</b>
Provisions	392	178	178	178	414	236	133%
Emprunts et dettes	3 788	0	0	8	17	9	1,125
Dettes fournisseurs	375	652	1 105	731	607	-124	-17%
Dettes fiscales et sociales	1 386	1 348	1 695	1 811	1 985	174	10%
Autres dettes	192	596	755	463	1 645	1 182	255%
<b>Passif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 535</b>	<b>1 826</b>	<b>39%</b>

Soit 1,867 Meuros en 2019 -

**Perspectives et budget 2020 – page 48**

En K€	Réel 2019	Budget 2020	Ecart B20/R19	Var B20/R19
<b>Subventions</b>	<b>14 290</b>	<b>14 104</b>	<b>-187</b>	<b>-1%</b>
Masse salariale	6 455	6 654	199	3%
Charges sociales	4 008	4 520	512	13%
Intérim	133	0	-133	-
<b>Total frais de personnel</b>	<b>10 596</b>	<b>11 174</b>	<b>578</b>	<b>5%</b>
Loyers et charges	1 428	1 478	50	3%
Fonctionnement	857	724	-133	-16%
Activité	290	237	-54	-18%
Dotations aux amortissements	242	391	150	62%
Charges financières et pénalités	47		-47	-100%
Réajustement provisions retraite	180		-180	
Litiges Prudhommes	55		-55	
Provision pour dépréciation actifs	102		-102	
Charges exceptionnelles liées aux exercices antérieurs	144	50	-94	-65%
Economies à réaliser	0	-200	-200	-
<b>Résultat de la mission locale</b>	<b>350</b>	<b>250</b>	<b>-100</b>	<b>-29%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,8%</b>		

Le budget 2020 annonce un excédent de 250 Keuros  
Les Économies sont à réaliser pour 200 Keuros

SOCLE en K€	Réel 2019	Budget 2020	Ecart B20/R19	Var B20/R19
<b>Subventions</b>	<b>9 561</b>	<b>9 698</b>	<b>138</b>	<b>1%</b>
Masse salariale	4 080	4 419	339	8%
Charges sociales	2 517	3 112	594	24%
Intérim	95	0	-95	-
<b>Total frais de personnel</b>	<b>6 693</b>	<b>7 531</b>	<b>838</b>	<b>13%</b>
Loyers et charges	1 428	1 478	50	3%
Fonctionnement	857	724	-133	-16%
Activité	1	0	-1	-100%
Dotations aux amortissements	153	176	23	15%
Transfert charges fonctionnement/loyers vers Projet&GJ	-842	-718	124	-15%
Charges financières et pénalités	47		-47	-100%
Réajustement provisions retraite	180		-180	-100%
Litiges Prudhommes	55		-55	-100%
Provision pour dépréciation actifs	102		-102	-100%
Charges exceptionnelles liées aux exercices antérieurs	144	50	-94	-65%
Reconstitution fonds propres	350	200	-150	-43%
Total charges	9 168	9 441	273	3%
<b>Résultat</b>	<b>392</b>	<b>258</b>	<b>-135</b>	<b>-34%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>		

PROJETS en K€	Réel 2019	Budget 2020	Ecart B20/R19	Var B20/R19
<b>Subventions</b>	<b>2 407</b>	<b>2 515</b>	<b>108</b>	<b>5%</b>
Masse salariale	1 228	1 310	83	7%
Charges sociales	771	826	55	7%
Intérim	37		-37	-100%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>2 036</b>	<b>2 136</b>	<b>101</b>	<b>5%</b>
Loyers et charges	0	0	0	-
Fonctionnement	0	0	0	-
Activité	211	166	-46	-22%
Dotations aux amortissements	46	180	134	288%
Transfert charges fonctionnement/loyers vers Projet	439	421	-18	-4%
<b>Total des charges</b>	<b>2 733</b>	<b>2 903</b>	<b>171</b>	<b>6%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-326</b>	<b>-388</b>	<b>-62</b>	<b>19%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>-13,54%</b>	<b>-15,43%</b>		

GJ en K€	Réel 2019	Budget 2020	Ecart B20/R19	Var B20/R19
<b>Subventions</b>	<b>2 323</b>	<b>1 890</b>	<b>-433</b>	<b>-19%</b>
Masse salariale	1 147	924	-223	-19%
Charges sociales	720	582	-138	-19%
Intérim	0	0	0	-
<b>Total frais de personnel</b>	<b>1 867</b>	<b>1 506</b>	<b>-360</b>	<b>-19%</b>
Loyers et charges	0	0	0	-
Fonctionnement	0	0	0	-
Activité	78	71	-6	-8%
Dotations aux amortissements	43	35	-7	-17%
Transfert charges fonctionnement/loyers vers GJ	403	297	-106	-
Reconstitution fonds propres		50	50	-
<b>Total des charges</b>	<b>2 390</b>	<b>1 960</b>	<b>-430</b>	<b>-18%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-66</b>	<b>-70</b>	<b>-3</b>	<b>5%</b>
<b>En % des subventions</b>	<b>-2,86%</b>	<b>-3,68%</b>		

Il y a augmentation des frais personnel socle pour 2020, alors que les subventions socle ne progressent que de 1%.

Le résultat du socle est prévu comme excédentaire.

Y aura-t-il une autre affectation que celle décidée pour 2019 ?

### Sur projets : page 50

Annoncés déficitaires à - 388 Keuros

Le socle finance-t-il le projet ? il y a des décisions à prendre sur les Appels à projets

La GJ est annoncée en perte à 70Keuros

La baisse des subventions importante de près de 400Keuros.

### Impact de la crise sanitaire – page 52

Pas d'incidence sur le montant des subventions.

Incertitude en revanche sur les conventions FSE.

Durant la période de crise sanitaire : Utilisation du portail, télétravail...

### **Conclusions de Diagoris : page 55 & 56**

- Les comptes corrigent les erreurs du passé
  - Les subventions sont en hausse
  - Mais la globalisation des subventions oblige à plus de rigueur pour suivre les subventions
  - Les arbitrages induisent les questions suivantes : Quelle activité poursuivre ou stopper ?
  - Les frais généraux moins bien maîtrisés et la masse salariale est en baisse
  - Les faits comptables : Il y a des frais irrécouvrables...cela traduit un manque de suivi (depuis 2016), plus d'autres provisions...
  - Excédents : Affectés pour reconstituer les fonds propres...mais cela implique une pression
- 
- Des Arbitrages qui risquent d'entraîner des standards de performances
  - Comment justifier des dispositifs déficitaires ?
  - Et Que le socle porte l'ensemble des dispositifs ?
  - Quelles conséquences pour les salariés et conditions de travail... ?
  - Des Mesures d'amélioration sont apportées mais sont perfectibles.
  - Il y a des risques sur les conditions de travail et l'accompagnement des jeunes.
- 
- L'année 2019 a été marquée par une globalisation des enveloppes de subventions en hausse sur la période.
  - Dans un contexte de croissance d'activité traduite par un accueil plus important de jeunes sur les sites, les frais d'exploitation et notamment les frais généraux ont été moins bien maîtrisés alors que la masse salariale a été réduite de 1%.
  - Les faits comptables sont nombreux. En effet, l'année est caractérisée par des créances irrécouvrables d'un montant de 205 K€ qui recouvrent des subventions comptabilisées des exercices précédents (depuis 2016) mais jamais encaissés et donc comptabilisés à tort du fait d'un manque de suivi. De même que des charges financières (lié au retard CPO), des pénalités sociales (urssaf), des charges sur exercices antérieurs, des provisions pour comptabilisation de retraite ainsi que des provisions pour risques (prud'homal et litige commercial) pénalisent fortement les comptes.
  - Le résultat d'exploitation s'en est trouvé fortement amoindri, mais il demeure excédentaire. L'association dégage un excédent qui lui a permis de couvrir la dotation pour reconstitution des fonds propres de 250K€, retrouvant un niveau de fonds propres satisfaisant mais la pression pour améliorer la reconstitution des fonds persiste.
  - Malgré une volonté exprimée par le management de mettre en place un reporting plus lisible, des interrogations persistent quant à la clé de répartition de coûts choisie pour chaque dispositif mais surtout à la juste comptabilisation des charges par destination analytiques compte tenu des outils de suivi insuffisants ou non abouti.

- Les arbitrages pourraient traduire imparfaitement la réalité économique de chaque dispositif et rendrait difficile l'évaluation des performances. Ainsi, comment justifier que certains dispositifs comme la Garantie Jeune soient déficitaires alors que le socle est excédentaire et que l'ensemble affiche un excédent ? De même, la mesure des efforts de productivité des salariés apparaît compliqué selon nous ; la lecture de leur performance, mais aussi des besoins de renforcement des équipes par service ou par site deviendrait difficile à justifier si les comptes apparaissent déficitaires.
- Des mesures d'amélioration sont apportées mais les outils existants ne permettent pas d'assurer un parfait suivi ; le passage en CPO a contraint la Mission Locale à faire ce travail mais qui demeure perfectible et les recommandations de la Cour des comptes ont renforcé cette prise de conscience pour une meilleure gestion de l'association.
- Plus récemment, le changement d'organisation implique que tous les conseillers ne soient pas affectés à un dispositif particulier, ce qui rendrait la tâche de suivi moins simple et imposerait aux salariés de participer à une mesure de leur temps de travail plus stricte. Selon nous, le risque est avéré de se diriger vers un modèle qui définit des standards d'efficacité (x temps pour tel tâche, y temps par jeune) imposant au personnel un rythme de travail plus cadencé et occultant le rôle social destiné à l'accueil des jeunes. Les impacts sur les conditions de travail pourraient survenir (perte de sens, surcharge de travail, impression de ne pas disposer de temps suffisant pour l'accompagnement, etc)

R.Wintrebert : Merci de votre présentation. Claire. Je souhaite préciser quelques choses.

L'Organigramme n'est pas modifié à chaque fois qu'un salarié part. Son évolution est parfois inévitable, par ailleurs il est légitime qu'en cas de départ on se réinterroge sur l'organisation possible sans qu'elle soit systématique.

Qqs imprécisions dans le texte. Page 9. Sur les projets qui ne sont pas financés par des projets dédiés. Une activité qui est réalisée par des projets elle n'est plus à faire par le socle. C'est une question de choix plus que de gestion rigoureuse.

Vous parlez de « rentabilité », je préfère parler de meilleur suivi analytique.

Vous utilisez le terme « refacturation » : je préfère parler, d'allocation des dépenses selon des clés de répartition pour avoir une vision plus juste du projet.

Je voulais préciser que durant les 2 mois de confinement, les activités de la ML Paris n'ont pas été stoppées auprès des jeunes.

Au sujet de l'allocation des lignes budgétaires. C'est notre volonté d'avoir une vue plus juste du coût des actions. C'est ce qui explique la différence entre le budget prévisionnel et le réalisé.

Tout cela se réalise malgré tout dans le cadre d'un budget excédentaire.

Il faudra échanger sur le fait que tous les salariés réalisent la GJ. Cela va avoir une incidence sur l'affectation. Cette affectation ne sera pas réalisée en fonction du temps de travail. On raisonne en fonction du modèle financier de l'État : nombre de jeunes à suivre, et 50 jeunes par ETP (y compris chargé accueil responsable etc...). On affecte un budget à partir d'un coût moyen.

En effet il y a un enjeu de la reconstitution des fonds propres.

H.Bazzah : la ML Paris n'est pas une si grosse organisation. Par ailleurs dans les grosses organisations il doit y avoir une stabilité organisationnelle qui ne dépend pas des personnes.

R.Wintrebert : il n'y a pas eu de bouleversement total ni de réorganisation depuis celle annoncée début 2019.

H.Bazzah : Au sujet des termes utilisés page 9 par exemple, ce sont les termes employés par la ML Paris.

S.Barranco : On ne change pas l'organisation à chaque départ. Par ailleurs, il faut préciser que l'Expertise a été établie pour émettre un avis. Le cabinet a un délai de 2 mois pour rendre son expertise, ce qui donnait la date de novembre 2020, pas mars 2021 L'avis sur les comptes est donc réputé négatif.

Attention à ne pas mélanger tous les sujets. Page 54 : « 60 conseillers ce n'est pas suffisant ». Ça n'a pas lieu d'être car il s'agit d'une expertise financière. Les données d'activité ou les effectifs ne sont pas l'objet de l'audit et aucun chiffre d'ailleurs n'a été donné à Diagoris. Il n'y a pas eu d'analyse sur le fait que 60 conseillers socle soient insuffisants pour assurer l'activité. Il est aussi fait état de l'impact sur les conditions de travail, mais nous ne sommes pas sur une expertise sur les risques psychosociaux, non plus. Ce sont des prises de position qui ne sont pas fondées.

Vous parlez d'arbitraire, mais il n'y a pas d'arbitrage sur les postes en lien avec les conventions puisque pour les projets, les postes sont nommés dans les conventions.

~~En fait,~~ Enfin, concernant la GJ, vous évoquez un problème de gestion car le budget est déficitaire, mais c'est la subvention GJ qui n'est pas suffisante, on a fait ce que l'on pouvait.

Quant à la gestion analytique elle a été mise en place avant le 2eme semestre 2020.

H.Bazzah : Le CSE peut tout de même émettre un avis sur les comptes 2019.

Par ailleurs, quand vous réaffectez des postes, vous procédez à des arbitrages analytiques. Le Rôle de l'Expert est de présenter les comptes ainsi que les impacts et les conséquences sur les salariés.

L'expert peut faire ces remarques, les comptes peuvent avoir des conséquences sur les conditions de travail.

SBarranco : Les Expertises doivent avoir lieu dans les 2 mois. Dans notre Règlement Intérieur, après ces 2 mois prévus, l'avis est réputé négatif.

H.Bazzah : Une Jurisprudence précise que les élus CSE peuvent donner un avis même si le délai est dépassé.

S. Barranco : merci dans ce cas de nous la communiquer car à notre connaissance, cela ne concerne pas les consultations de droit commun comme celle-ci.

E. De Laugère : Merci pour la présentation. Nous avons eu des échanges encore hier sur différents points.

Quelques remarques à souligner : la Masse salariale globale est en diminution, c'est lié à une baisse des charges sociales. Et lié à l'acquisition de Figgo. Ainsi la provision pour les congés payés a-t-elle été réévalué en 2019.

Il n'y a pas de hausse significative des loyers. Sur les taxes locatives : Il y a eu une erreur de provisionnement en 2018. Quand je suis arrivée à la ML Paris, la priorité était de se remettre à niveau. Le résultat était de + 55 Keuros. Tout ne pouvait pas être passé dans les erreurs à corriger. C'est ensuite que j'ai pu voir les choses à corriger.

2020 montrera qu'on arrive à un suivi propre des comptes. En effet, il y avait des rattrapages à réaliser dont j'ai eu seulement connaissance en 2019.

Sur les loyers, j'ai continué à provisionner mais je n'ai pas réponse du bailleur.

Page 39 , sur l'amélioration des process et sur les pénalités Urssaf et commissions bancaires notamment : En 2019 on a eu une trésorerie très tendue. Mais ce n'est pas de notre fait. Et pas lié à des process défaillants. Je relance tout le monde en interne et en externe avant la clôture des comptes. Vous montrez à juste titre que le résultat d'exploitation avait baissé en 2019. C'est le côté « cœur de métier » mais les 180 Keuros de provisions retraite passent dans le résultat d'exploitation.

Avoir une provision sur le FSE c'est de bonne gestion prudente et rigoureuse, c'est ce qui manquait par le passé. On a eu en effet beaucoup de rattrapage à réaliser.

Sur la gestion analytique, on fonctionne avec File maker et une nouvelle personne est arrivée en 2020. On a suivi une formation sur l'outil Sage pour développer le plan de compte analytique. La gestion progresse. Il n'y a pas d'interface en effet entre file maker et sage.

Tout le suivi existe, mais la difficulté est de rassembler tous ses éléments.

On va pouvoir faire le suivi de tous les projets dans excel.

On aura un suivi projet par projet.

Il y a besoin de reconstituer les fonds propres. Car il y a un report à nouveau négatif à combler.

JPrevel : Je remercie Diagoris pour cet exposé clair et didactique. L'on voit bien que nous payons en quelque sorte les erreurs et fautes de gestion du passé. La plus lourde étant l'achat puis la revente du site Borrego. S'ajoutent à cela des fautes ou erreurs de gestion qu'il faut encore rattraper plusieurs années après.

Certes la ML Paris s'oriente vers la voie de l'amélioration. Rappelons qu'en 2019, la signature retardée de la CPO dans le cadre d'un bras de fer avec l'État a conduit la ML Paris dans une situation financière difficile qui a généré des frais bancaires. A ce moment-là j'estime que la ML paris n'a pas été responsable.

RWintrebert : La mobilisation des missions Locales franciliennes en 2019 a justement permis de modifier la part revenant à l'IDF. Le bras de fer a été gagné et le rapport de force efficace.

SPapp : Je ne participerais pas au vote. Car le document présenté a été envoyé le matin-même. Sur le fond je ne sais pas quoi dire. Car les données sont anciennes. Il faut réfléchir à un timing pour avoir cela à l'automne.

HBazzah : Diagoris souhaitait finaliser le rapport plus tôt. Par ailleurs les délais très courts de 2 mois pèsent également sur les Directions qui doivent fournir les documents et les réponses dans des délais contraints. Le contexte n'a pas facilité les choses. Le bon sens doit aussi prévaloir. Il faut laisser les élus s'exprimer sur le sujet.

SBarranco : notre intention n'est pas de refuser la parole à nos élus, s'ils le souhaitent. Nous pouvons comprendre que la situation sanitaire ait généré quelques retards mais nous évoquons les comptes 2019 en 2021. Les délais de réalisation de l'expertise et la transmission la veille du rapport à la direction et aux élus n'est pas de notre fait

JP Revel : Si besoin nous changerons notre règlement intérieur pour laisser de la souplesse sur les délais mais foncièrement, avoir ce rapport sur les comptes 2019 en mars ou en octobre/ novembre ne change rien à mon sens. Généralement l'Assemblée Générale se tient en avril, nous avons les comptes pour le CSE de Juin/Juillet. L'on voit bien que le délai de 2 mois tombant sur l'été rend les choses impossibles.

**2) Calendrier**

CSE extraordinaire faisant suite au droit d'alerte du CSE du 12 mars – Jeudi 1<sup>er</sup> Avril – 16 heures

**3) Adoption du PV CSE du 12 mars 2021**

Adopté à l'unanimité

**4) Point PCA Pandémie**

JP Revel : J'ai souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour si vous en êtes d'accord pour traiter de la situation sanitaire à la ML Paris, notamment dans le contexte à la suite du Discours du 1<sup>er</sup> ministre d'hier et des nouvelles mesures annoncées. Notamment concernant le télétravail qui doit s'accroître. Il me semble qu'il faut de nouveau adapter les choses.

Nous avons défini un seuil minimal de collègues pour ouvrir les sites (3 conseillers, 1 chargé.e d'accueil, 1 conseiller emploi et un Responsable de site), or nous n'avons pas déterminé de jauge maximale.

Ainsi sur le site centre, qui accueille régulièrement 2 cohortes GJ (c'était le cas lundi dernier encore), il y a un flux de jeunes très importants notamment à l'accueil quand ils arrivent en même temps. Par ailleurs ces jeunes sont rassemblés à près de 10/12 jeunes sans une distanciation suffisante.

Cela sans compter les jeunes qui viennent sur le site centre.

Il faut revoir à la baisse les jauges pour les groupes GJ en instaurant des demi-groupes.

Mais il faut aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de collègues sur les sites et établir un maximum de salariés présents (en tenant compte du nombre de jeunes). Le variant anglais est plus contagieux. Il y a des cas positifs sur les sites. Le virus progresse.

RWintrebert : Il y a un Codir lundi matin pour ajustement des règles. Pour la GJ je contacte Fouzia et Véronique.

NGouarir : La CSSCT de mardi devra limiter le nombre de jeunes sur chaque site et notamment la présence sur flux.

SDuarte : Les jeunes doivent-ils toujours venir en présentiel ou bien seulement en cas d'urgence ?

PMartel : Le site Est lui n'est pas du tout à l'arrêt. La situation est critique.

Les bureaux sur Est sont souvent sans aération.

SBarranco : on va réduire le nombre de personnes sur site. Nous avons collectivement pas mal réussi à gérer la situation jusqu'alors.

NGouarir : il faut être prudent et agir.

SDuarte : A Quai De La Loire les open space sont sans plexiglas. Il n'y a pas d'espace pour déjeuner. Le télétravail pourrait s'appliquer de manière plus globale.

SBarranco: Après le point de lundi matin et avec GJ. Pour appliquer des mesures plus restrictives. Nous vous informerons de la note de service qui partira aux salariés.

**Information Diverse :**

Le versement d'un intéressement pour 2021 au titre du budget 2020 est envisagé

Le Montant sera à préciser il faut attendre l'arrêté des comptes. (point lors de la NAO du 1<sup>er</sup> Avril prochain à 14h).

Pour le CSE, Jean-Philippe Revel – Secrétaire

